

Mairie

21150 MENETREUX LE PITOIS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2016

Le treize mai deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Monsieur TRIMBALET Jean-Marc ne faisant plus parti du conseil.

Absent et excusé : Monsieur NICOLAI William.

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2016

Approbation du compte rendu du 14 avril 2016 à l'unanimité.

DEMISSION DE M. JEAN-MARC TRIMBALET, 3^E ADJOINT

Le maire présente aux membres du conseil la lettre de démission de M. Jean-Marc TRIMBALET de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Le sous-préfet a accepté cette démission à partir du 12 mai 2016.

Après divers échanges, le conseil municipal décide de maintenir à 2 le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE de ne conserver que 2 postes d'adjoints.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les subventions 2016 comme suit :

- Amicale du Jumelage : 160 €
- Club des Amis de Ménétreux : 160 €
- Amicale Sports et Loisirs : 260 €
- Société de chasse communale : 85 €
- ADMR : 100 €
- Union Vittellienne : 150 €

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE

Le maire informe l'assemblée que la convention de sollicitation des Services Départementaux en matière de voirie signée avec le Conseil Départemental en 2013, pour une durée de 3 ans, est arrivée à échéance le 31/12/2015. Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Général pour la reconduction de cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE de solliciter le Conseil Départemental pour le renouvellement de la convention préalable de sollicitation des Services Départementaux en matière de voirie ;

CHARGE le maire de la signature de la convention annexée à cette délibération.

SICECO : FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE PRISES ELECTRIQUES

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'acquisition et l'installation de 6 prises doivent être réalisées pour .

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 1453.92 € et la contribution de la commune est évaluée à 581.57 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE au SICECO l'acquisition et l'installation de 6 prises doivent être réalisées pour un montant de 581.57 € à la charge de la commune ;

ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Le maire informe l'assemblée que l'INSEE a versé 925 € à la commune pour le recensement de la population effectué en début d'année. Les membres du conseil décident de reverser la totalité de cette somme à Mme Laurence ROLLAND, agent recenseur.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Travail d'Intérêt Général** : le maire informe à l'assemblée que M. GROUX Jérémy n'a effectué que deux jours de travail d'intérêt général. Sa conseillère nous a informé qu'il sera envoyé à une autre commune du territoire et nous propose une autre personne. Le conseil a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

✓ **Acquisition drapeaux** : le maire présente au conseil divers modèles d'écusson porte-drapeaux pour mettre sur la façade de la mairie. Les membres du conseil ont choisi le modèle tricolore + RF.

✓ **Jurés d'assises** : le maire informe l'assemblée que le tirage des jurés d'assises aura lieu le 9 juin prochain à Montbard. Muriel GUIDON représentera la commune à cette réunion.

✓ **ADMR** : le maire informe les membres du conseil que l'assemblée générale de l'ADMR aura lieu le jeudi 26 mai à 17h et qu'il y participera.

✓ **Photos de la commune** : le maire présente un devis de la société PIRENAIC pour des photos aériennes de la commune. Le conseil décide de ne pas donner suite.

✓ **Concert Union Vitteliennne** : le maire rappelle que le concert aura lieu à l'église le 21 mai prochain. Le conseil organise cette manifestation.

✓ **Plantation des fleurs** : le conseil décide de planter les fleurs le samedi 28 mai à 9 heures devant la mairie et demandera aux personnes qui ont participé l'année dernière aux plantations si elles sont disponibles cette année.

✓ **14 juillet** : le conseil municipal décide de reconduire le repas-barbecue et les jeux l'après-midi.

✓ **Relevé des compteurs d'eau** : le conseil municipal décide de relevé les compteurs d'eau les semaines 20 et 21 (soit du 17 au 27 mai) et programme une commission « eau et assainissement » le 13 juin.

✓ **Demande de M. et Mme PETIT** : Le maire rappelle à l'assemblée la demande de M. et Mme PETIT afin de trouver une solution pour faciliter l'accès à leur garage. Suite au problème de l'écoulement d'eau communal qui passe devant leur garage, le maire a sollicité un devis afin de remédier à ce problème.

Fin de séance à 22H00